



Monsieur le Président du Conseil
Départemental des Alpes-Maritimes

Nice, le 10 décembre 2024

Monsieur le Président,

Nous apprenons avec effarement que les agents non titulaires, recrutés sur poste vacant, pour lesquels la durée de contrat est de maximum 2 ans avant une éventuelle stagiairisation (loi n°54-53 du 26 janvier 1984), se voient proposer un nouveau contrat, avec un autre motif de recrutement (renfort temporaire) - mesure que nous pouvons interpréter comme une manière de contourner la loi, ces agents étant maintenus sur leur poste.

Cette décision d'allonger la durée des contrats des agents non titulaires aurait été prise au mois de juillet 2024. Elle concernerait non seulement les nouveaux contrats mais aussi ceux qui sont en cours. Nous n'avons jamais été informés de cette mesure.

Ces agents, en situation précaire, dans l'attente d'une stagiairisation, reçoivent avec désillusion un nouveau contrat qui ne leur garantit en rien un avenir au sein du département.

De plus, pour rappel, lors de notre entretien du 22 octobre dernier concernant les personnels techniques des collèges, vous nous disiez votre attachement à ces agents, et nous rassuriez quant à nos inquiétudes sur la privatisation de certaines missions comme celles de l'entretien. Or, une fois encore, nous nous sentons floués en apprenant qu'une expérimentation va être faite sur un collège avec une société privée, ce qui contrairement à vos dires, laisse penser à une privatisation prochaine de l'ensemble de ces missions ainsi qu'à terme la suppression des postes d'agents d'accueil.

Cette situation génère beaucoup d'angoisse, démontre un manque de considération et prouve comme nous l'avons exprimé en Comité Social Territorial, que cette réorganisation a été précipitée et très mal amorcée.

Nous souhaitons que les agents non titulaires, dont le contrat initial est antérieur à juillet 2024 et sur poste vacant, soient stagiairisés à l'issue des 2 ans de contrat. Nous souhaitons également qu'une communication claire sur leur devenir, soit faite à l'ensemble du personnel de la future Direction des collèges ainsi qu'à leurs représentants.

Il n'est pas pensable pour notre organisation syndicale que les 280 000 euros payés par le département pour les uniformes des collégiens soient compensés par des suppressions de postes. Le bien être et les conditions d'accueil des élèves prévalent certainement sur une simple action de communication.

Avec nos respectueuses salutations,

Le Secrétaire Général,



T. TRIPODI